

PRISON DE REFORME—*Voir Prisons publiques.***PRIVILEGE DU CLERGE—**

Son abolition n'empêche pas de réunir plusieurs chefs d'accusation ensemble..... 207

PROCEDURE EN MATIERES CRIMINELLES—

Acte modifiant la loi concernant la Annexe 11

Art. 268 du chap. 174 des S.R.C., abrogé et remplacé..... 11

Appel dans les causes criminelles, quand il peut être interjeté..... 11

Procédures sur appel..... 11

Quand l'appel ne sera pas autorisé..... 11

Quand il sera inscrit pour audition..... 11

Jugement de la cour Suprême, définitif..... 12

Nouveau procès, quand accordé ou refusé..... 12

Pas d'appel au Conseil privé 12

Art. 68 et 69 du chap. 135 des S.R.C., abrogés 12

Art. 265 du chap. 174, modifié 12

Mise en vigueur de cet acte par proclamation..... 12

PROCEDURE CRIMINELLE—Acte de..... 179

Accusateur, doit s'engager à poursuivre certaines infractions..... 216

Accusé de délit, ne peut pas faire remettre le procès..... 249

Peut être appelé à plaider de suite..... 249

On peut lui accorder du délai..... 249

S'il n'est pas traduit dans les 12 mois, peut provoquer son procès..... 249

Actes d'accusation..... 207

Accusation de plusieurs complices ensemble..... 215

De vol et de recel..... 215

Du recéleur—et si le vol constitue un délit..... 215

De plusieurs recéleurs ensemble..... 215

De trois larcins à la fois..... 215

De récidives..... 215

Obligation de poursuivre à signer par le plaignant..... 216

Dans le cas d'associés ou co-détenteurs, il suffit d'en nommer un..... 211

Description de l'argent ou des billets de banque..... 214

Des instruments en général..... 214

Des instruments de faussaire..... 214

Ou pour gravure illégale..... 214

Formules d'accusation pour—

Achat ou vente de fausse monnaie, etc. 210

Crimes ou délits au sujet des églises, édifices ou travaux publics, matériaux de construction, etc..... 210

Dossiers des cours, testaments, documents électoraux..... 211

PROCEDURE CRIMINELLE—*Suite.*

Détournements, etc..... 209

Par des officiers publics..... 212

Domages malicieux à la propriété.... 210

Faux..... 209

Meurtre et homicide non prémédité..... 208

Obtention d'effets sous faux prétexte... 209

Parjure..... 207

Prétendre faussement avoir envoyé des valeurs dans une lettre..... 209

Récidives..... 216

Subornation de parjure..... 208

Vol de documents..... 208

Vol d'huîtres ou de semis d'huîtres..... 211

Vol de minéraux, etc..... 211

Vol de timbres, cartes-poste, etc..... 211

Vol et recel..... 215

Vol par des locataires..... 212

Omission de certains mots n'est pas fatale..... 213

Pas nécessaire que les actes d'accusation soient sur parchemin..... 207

N'y d'y mentionner la *venue*..... 207

Ni d'alléguer l'intention de fraude en certains cas..... 209

Peuvent contenir plusieurs chefs..... 207

Privilege du clergé—Effet de son abolition..... 207

Propriété des chemins, etc., à qui attribuée..... 211

Et des propriétés publiques..... 212

Ou régies par une corporation..... 213

Affirmations, par qui elles peuvent être faites..... 235

Aliénation mentale des prisonniers..... 244

Accusé déclaré aliéné, peut être mis sous garde..... 244

Ou s'il est sur le point d'être élargi..... 245

Acquittement pour cause d'aliénation doit être mentionné au verdict..... 244

Incarcération ou internement du prévenu..... 244

Internement des prisonniers aliénés..... 245

Annexe—Première—Formules—

A—Dénonciation pour crime ou délit..... 250

B—Mandat d'arrestation sur accusation de crime ou délit..... 251

C—Assignation de l'accusé..... 251

D—Mandat d'amener pour cause de débilité..... 252

D 2—Mandat d'arrestation pour crime ou délit commis en mer ou à l'étranger..... 253

E—Certificat que l'acte d'accusation a été trouvé fondé..... 253

F—Mandat d'arrestation sur mise en accusation..... 254